

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1708

13 juin 2016

### SOMMAIRE

17Capital 2 Feeder A S.à r.l. ....	81957	Jubilee Star Lux S.à r.l. ....	81964
AYA Diffusion S.à r.l. ....	81952	Komondor S.à r.l. ....	81965
CB Invest S.A. ....	81984	Kunqi ....	81965
Danone Ré ....	81984	Language Tuition Group S.à r.l. ....	81974
DINO MARCO S.à r.l. ....	81950	Lebaras B.V./S.à r.l. ....	81975
Donau S.à r.l. ....	81984	LES FRERES SCACCIA ATI S.A. ....	81946
Harbour HoldCo S.à r.l. ....	81983	Lextray Legal S.à r.l. ....	81975
Heraldic MidCo S.à r.l. ....	81982	LP Bonn S.à r.l. ....	81979
Herculean CC S.à r.l. ....	81983	LSF Heidelberg Investments S.à r.l. ....	81949
HPS-GIM Credit Lux S.A. ....	81982	Medeon S.à r.l. ....	81979
HPS-GIM Credit Lux S.A. ....	81981	Pilar Singapore Investments S.à r.l. ....	81938
HPS-GIM Credit Master Lux S.à r.l. ....	81980	Superfoods S.à r.l. ....	81940
HS LuxCo S.à r.l. ....	81980	The Rising Tide Europe 1 SLP ....	81942
Ignition HoldCo S.à r.l. ....	81982	Ultima Global Holdings S.à r.l. ....	81943
Impact Capital Partners III LP, ....	81980	Universal Trader S.A. ....	81944
I.R.L. S.A. ....	81981	Wedge Consulting SA ....	81960
IT-Managed Services S.A. (ITMS S.A.) ....	81964	YOURVISION S.à r.l. ....	81962
JP Residential XIII S.à r.l. ....	81952	Zidal Properties Sàrl ....	81955

**Pilar Singapore Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,20.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.177.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth of February.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Pilar Financing, L.P., an exempt limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermuda and under process of registration with the Bermuda Registrar of Companies,

here represented by Ms. Marie Dupuis, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 26, 2016. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Pilar Singapore Investments S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179177, established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch/Alzette, dated July 11, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2336, dated September 23, 2013, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated September 30, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3194, dated December 16, 2013.

*Resolutions*

I. The sole shareholder declares that the activity of the Company has ceased, and resolves to dissolve anticipatively the Company.

II. The sole shareholder, as liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

III. The sole shareholder resolves to take over all the assets, liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, including the four hundred one (401) class 2 shares, the six hundred sixty-four (664) class 3 shares, the six hundred sixty-four (664) class 4 shares and the six hundred sixty-four (664) class 5 shares, with a nominal value of fifty United States Dollar (USD 50,00) each held by the Company in Pilar Treasury S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of one hundred nineteen thousand six hundred fifty United States Dollars (USD 119.650,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117221.

IV. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date hereof.

V. The sole shareholder resolves to pronounce the closing of the liquidation.

VI. The sole shareholder resolves that the accounts and other documents of the Company shall remain for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to creditors who were not present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-six février.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pilar Financing, L.P., une société en commandite établie et existante selon les lois des Bermudes, ayant son siège social Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes et en cours d'immatriculation auprès du Registre des Sociétés des Bermudes,

ici représenté par M<sup>lle</sup> Marie Dupuis, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2016. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Pilar Singapore Investments S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 179177, constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2336, en date du 23 septembre 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 30 septembre 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3194, en date du 16 décembre 2013.

*Résolutions*

I. L'associé unique déclare que l'activité de la Société a cessé, et décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

II. L'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif connu de la Société est apuré ou provisionné.

III. L'associé unique décide de reprendre l'ensemble des actifs et passifs de la Société, y compris éventuellement ceux inconnus à ce jour, y incluses les quatre cent un (401) parts sociales de catégorie 2, les six cent soixante-quatre (664) parts sociales de catégorie 3, les six cent soixante-quatre (664) parts sociales de catégorie 4 et les six cent soixante-quatre (664) parts sociales de catégorie 5, avec une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune détenues par la Société dans Pilar Treasury S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de cent dix-neuf mille six cent cinquante Dollars Américains (USD 119.650,00) et enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117221.

IV. L'associé unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

V. L'associé unique décide de prononcer la clôture de la liquidation.

VI. L'associé unique décide que les comptes et documents de la Société seront conservés pour une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, et que toutes les sommes et actifs qui seraient dus à tout créancier qui ne se serait pas manifesté à la clôture de la liquidation seront conservés à ce même lieu à l'attention d'un tel créancier.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Dupuis, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mars 2016. Relation: EAC/2016/5625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016083072/106.

(160049763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

**Superfoods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 208, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 204.796.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize,

le quinze mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Daniel SEELEN, né à Luxembourg, le 23 avril 1989, demeurant au 8, Rue Jean Schauss, L-5152 Sandweiler;  
et

2) Monsieur Robert SEELEN, né à Luxembourg, le 13 août 1985, demeurant au 8, Rue Jean Schauss, L-5152 Sandweiler.

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison Sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, le service de livraison à domicile et de distribution aux collectivités publiques et privés de repas «Healthy», ainsi que le service de catering.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «SUPERFOODS S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le/les gérant(s) peut/pourront transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

La société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Daniel SEELEN, prénommé, cinquante et une parts sociales . . . . .	51
2) Monsieur Robert SEELEN, prénommé, quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2016.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 208, Route de Thionville, L-2610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

(i) *Gérant technique:*

Monsieur Daniel SEELEN, né à Luxembourg, le 23 avril 1989, demeurant au 8, Rue Jean Schauss, L-5152 Sandweiler; et

*(ii) Gérant administratif:*

Monsieur Robert SEELEN, né à Luxembourg, le 13 août 1985, demeurant au 8, Rue Jean Schauss, L-5152 Sandweiler.

En conformité avec l'article dix (10) des présents statuts et vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes prénommées, ont Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SEELEN, R. SEELEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 mars 2016. Relation: EAC/2016/6696. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016083191/119.

(160049298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

**The Rising Tide Europe 1 SLP, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 200.883.

*First Amendment*

On 31 December 2015 was held a Board of Managers of Go Beyond Ventures S.à r.l. acting as managing general partner of The Rising Tide Europe 1 SLP, a special limited partnership established and having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the registration number B 200.883, incorporated on 23 October 2015, which amended the limited partnership agreement as follows:

Article 1.1, last sentence, shall be given the following new wording:

"The Managing Partner will be registered as alternative investment fund manager under article 3 (2) of the Law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers."

Article 2.1, last sentence, shall be given the following new wording:

"First Closing of the Partnership occurred on 31 December 2015."

The afore-mentioned changes become effective as from 31 December 2015.

Read and approved

Brigitte Baumann representing Go Beyond Ventures S.à r.l.

**Traduction française du texte qui précède:***Premier amendement**Contrat social*

En date du 31 décembre 2015 s'est tenu le Conseil de gérance de Go Beyond Ventures S.à r.l., agissant en tant que Gérant Associé Commandité de The Rising Tide Europe 1 SLP, une société en commandite spéciale établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.883, constituée le 23 octobre 2015, lequel a modifié le contrat social comme suit:

Article 1.1, dernière phrase, modifiée comme suit:

"L'Associé Gérant sera enregistré en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs suivant l'article 3 (2) de la loi du 12 Juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs."

Article 2.1, dernière phrase, modifiée comme suit:

"La première clôture de la Société a eu lieu le 31 décembre 2015."

Les changements mentionnés ci-dessus entrent en vigueur à compter du 31 décembre 2015.

Go Beyond Ventures S.à r.l.

Brigitte Baumann

Référence de publication: 2016084516/37.

(160051324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

**Ultima Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.218.173,40.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.978.

Il résulte d'un securities transfer agreement, signé en date du 2 décembre 2015 avec effet rétroactif au 4 juin 2014, que:

- l'associé de la Société, CCP IX LP NO.1, a transféré 423 parts sociales ordinaires A1, 423 parts sociales ordinaires A2, 423 parts sociales ordinaires A3, 423 parts sociales ordinaires A4, 80.830 parts sociales privilégiées C1 et 80.830 parts sociales privilégiées C2 qu'il détenait dans la Société à Ultima Management PP GmbH & Co. KG.;

- l'associé de la Société, CCP IX LP NO.2 a transféré 353 parts sociales ordinaires A1, 353 parts sociales ordinaires A2, 353 parts sociales ordinaires A3, 353 parts sociales ordinaires A4, 67.364 parts sociales privilégiées C1 et 67.364 parts sociales privilégiées C2 qu'il détenait dans la Société à Ultima Management PP GmbH & Co. KG.;

- l'associé de la Société, CCP IX Co-investment LP, a transféré 12 parts sociales ordinaires A1, 12 parts sociales ordinaires A2, 12 parts sociales ordinaires A3, 12 parts sociales ordinaires A4, 2.223 parts sociales privilégiées C1 et 2.223 parts sociales privilégiées C2 qu'il détenait dans la Société à Ultima Management PP GmbH & Co. KG.

Il résulte d'un deuxième securities transfer agreement, signé en date du 21 janvier 2015, que:

- l'associé de la Société, CCP IX LP NO.1, a transféré 277.705 parts sociales privilégiées C1 et 277.705 parts sociales privilégiées C2 qu'il détenait dans la Société à Monsieur Harald JOOS, né le 26 mai 1952 à Ulm, Allemagne, résidant à l'adresse professionnelle suivante: Königsallee 11, 14193 Berlin, Allemagne;

- l'associé de la Société, CCP IX LP NO.2 a transféré 231.444 parts sociales privilégiées C1 et 231.444 parts sociales privilégiées C2 qu'il détenait dans la Société à Monsieur Harald JOOS précité;

- l'associé de la Société, CCP IX Co-investment LP, a transféré 7.637 parts sociales privilégiées C1 et 7.637 parts sociales privilégiées C2 qu'il détenait dans la Société à Monsieur Harald JOOS précité.

Il résulte d'un troisième securities transfer agreement, signé en date du 2 février 2015, que:

- l'associé de la Société, CCP IX LP NO.1, a transféré 208.279 parts sociales privilégiées C1 et 208.279 parts sociales privilégiées C2 qu'il détenait dans la Société à Monsieur Dr. Stephan KESSEL, né le 13 septembre 1953 à Aachen, Germany, résidant à l'adresse suivante: Salinenstrasse 30, 30952 Ronnenberg, Allemagne;

- l'associé de la Société, CCP IX LP NO.2 a transféré 173.583 parts sociales privilégiées C1 et 173.583 parts sociales privilégiées C2 qu'il détenait dans la Société à Monsieur Dr. Stephan KESSEL précité;

- l'associé de la Société, CCP IX Co-investment LP, a transféré 5.728 parts sociales privilégiées C1 et 5.728 parts sociales privilégiées C2 qu'il détenait dans la Société à Monsieur Dr. Stephan KESSEL précité.

Il résulte d'un premier option exercice agreement, signé en date du 28 février 2016, que:

- l'associé de la Société, CCP IX LP NO.1, a transféré 7.263 parts sociales ordinaires A1, 7.263 parts sociales ordinaires A2, 7.263 parts sociales ordinaires A3, 7.263 parts sociales ordinaires A4 qu'il détenait dans la Société à Monsieur Harald JOOS, né le 26 mai 1952 à Ulm, Allemagne, résidant à l'adresse professionnelle suivante: Königsallee 11, 14193 Berlin, Allemagne;

- l'associé de la Société, CCP IX LP NO.2 a transféré 6.053 parts sociales ordinaires A1, 6.053 parts sociales ordinaires A2, 6.054 parts sociales ordinaires A3, 6.054 parts sociales ordinaires A4 qu'il détenait dans la Société à Monsieur Harald JOOS précité;

- l'associé de la Société, CCP IX Co-investment LP, a transféré 200 parts sociales ordinaires A1, 200 parts sociales ordinaires A2, 200 parts sociales ordinaires A3, 199 parts sociales ordinaires A4 qu'il détenait dans la Société à Monsieur Harald JOOS précité.

Il résulte d'un second option exercice agreement, signé en date du 28 février 2016, que:

- l'associé de la Société, CCP IX LP NO.1, a transféré 5.447 parts sociales ordinaires A1, 5.447 parts sociales ordinaires A2, 5.448 parts sociales ordinaires A3, 5.448 parts sociales ordinaires A4 qu'il détenait dans la Société à Monsieur Dr. Stephan KESSEL, né le 13 septembre 1953 à Aachen, Germany, résidant à l'adresse professionnelle suivante: Salinenstrasse 30, 30952 Ronnenberg, Allemagne;

- l'associé de la Société, CCP IX LP NO.2 a transféré 4.540 parts sociales ordinaires A1, 4.540 parts sociales ordinaires A2, 4.540 parts sociales ordinaires A3, 4.540 parts sociales ordinaires A4 qu'il détenait dans la Société à Monsieur Dr. Stephan KESSEL précité;

- l'associé de la Société, CCP IX Co-investment LP, a transféré 150 parts sociales ordinaires A1, 150 parts sociales ordinaires A2, 150 parts sociales ordinaires A3, 149 parts sociales ordinaires A4 qu'il détenait dans la Société à Monsieur Dr. Stephan KESSEL précité.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont désormais détenues de la manière suivante:

CCP IX LP NO.1	1.120.346 parts sociales ordinaires A1
	1.120.346 parts sociales ordinaires A2
	1.120.345 parts sociales ordinaires A3

	1.120.345 parts sociales ordinaires A4
	215.925.376 parts sociales privilégiées C1
	215.925.376 parts sociales privilégiées C2
CCP IX LP NO.2 .....	933.716 parts sociales ordinaires A1
	933.716 parts sociales ordinaires A2
	933.715 parts sociales ordinaires A3
	933.715 parts sociales ordinaires A4
	179.956.236 parts sociales privilégiées C1
	179.956.236 parts sociales privilégiées C2
CCP IX Co-investment LP .....	30.810 parts sociales ordinaires A1
	30.810 parts sociales ordinaires A2
	30.810 parts sociales ordinaires A3
	30.812 parts sociales ordinaires A4
	5.938.169 parts sociales privilégiées C1
	5.938.169 parts sociales privilégiées C2
Ultima Management SR Gmbh & Co KG .....	375.000 parts sociales ordinaires A1
	375.000 parts sociales ordinaires A2
	375.000 parts sociales ordinaires A3
	375.000 parts sociales ordinaires A4
	18.750 parts sociales ordinaires B1
	18.750 parts sociales ordinaires B2
	18.750 parts sociales ordinaires B3
	18.750 parts sociales ordinaires B4
Ultima Management PP Gmbh & Co. KG. ....	16.475 parts sociales ordinaires A1
	16.475 parts sociales ordinaires A2
	16.475 parts sociales ordinaires A3
	16.475 parts sociales ordinaires A4
	3.147.013 parts sociales privilégiées C1
	3.147.013 parts sociales privilégiées C2
Monsieur Harald JOOS .....	13.516 parts sociales ordinaires A1
	13.516 parts sociales ordinaires A2
	13.517 parts sociales ordinaires A3
	13.516 parts sociales ordinaires A4
	516.786 parts sociales privilégiées C1
	516.786 parts sociales privilégiées C2
Monsieur Dr. Stephan KESSEL .....	10.137 parts sociales ordinaires A1
	10.137 parts sociales ordinaires A2
	10.138 parts sociales ordinaires A3
	10.137 parts sociales ordinaires A4
	387.590 parts sociales privilégiées C1
	387.590 parts sociales privilégiées C2

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Ultima Global Holdings S.à r.l.

En liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2016084535/106.

(160051376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

**Universal Trader S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3841 Schiffflange, Dumontshaff.

R.C.S. Luxembourg B 133.667.

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UNIVERSAL TRADER S.A.", établie et ayant son siège social à L-3313 Bergem, 76, Grand Rue, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER,



notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2915 du 14 décembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 133.667. (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Christophe PONSSON, demeurant professionnellement à Schifflange,

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social de la Société de L-3313 Bergem, 76, Grand Rue à L-3841 Schifflange, Dumontshaff,
- 2.- Renouvellement du mandat arrivé à échéance de l'Administrateur Monsieur Joël LECOQ, pour une durée de 6 années arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2021,
- 3.- Renouvellement, du mandat du Commissaire aux comptes actuellement en fonctions, pour une durée de 6 années arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2021.

4.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (EUR 31,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide le transfert du siège social de la Société de L-3313 Bergem, 76, Grand Rue à L-3841 Schifflange, Dumontshaff,

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide le renouvellement du mandat arrivé à échéance de l'Administrateur Monsieur Joël LECOQ, pour une durée de 6 années arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2021,

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes actuellement en fonctions, pour une durée de 6 années arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2021.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christophe Ponsson, Anthony Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2016. Relation: EAC/2016/4950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 03 mars 2016.

Référence de publication: 2016084545/58.

(160051455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

**LES FRERES SCACCIA ATI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3841 Schifflange, Dumontshaff.

R.C.S. Luxembourg B 204.916.

---

**STATUTS**

L'an deux mille seize, le sept mars

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. Madame Ilenia SCACCIA, née le 22 octobre 1982 à Frosinone (Italie), demeurant à IT-03010 Patrica, Contrada quattro strade, 61,

2. Madame Elisa SCACCIA, née le 19 août 1985 à Frosinone (Italie), demeurant à IT-03100 Frosinone, Via Maniano, 11,

3. Monsieur Matteo SCACCIA, né le 2 avril 1990 à Frosinone (Italie), demeurant à IT-03100 Frosinone, Via Maniano, 11,

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «LES FRERES SCACCIA ATI S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Schifflange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'achat et la vente de matériaux et accessoires industriels et de matériaux pour piscines.

En outre, la société peut faire toutes opérations commerciales ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille deux cents euros (EUR 31.200,-), représenté par quatre-vingt-seize (96) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt-cinq euros (EUR 325,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2017.

#### *Souscription et libération*

Le capital social de la société a été entièrement souscrit comme suit:

1. Ilenia SCACCIA, préqualifiée . . . . .	32 actions
2. Elisa SCACCIA, préqualifiée . . . . .	32 actions
3. Matteo SCACCIA, préqualifié . . . . .	<u>32 actions</u>
TOTAL: . . . . .	<u>96 actions</u>

Le capital social de la société a été libéré à hauteur de 50% de sorte que la somme de quinze mille six cents euros (EUR 15.600,-) se trouve dès-à-présent à l'entière disposition de la société. La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné sur base d'un certificat bancaire.

#### *Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre, celui d'administrateur-délégué à un et celui de commissaire aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

A) Madame Ilenia SCACCIA, née le 22 octobre 1982 à Frosinone (Italie), demeurant à IT-03010 Patrica, Contrada quattro strade, 61,

B) Madame Elisa SCACCIA, née le 19 août 1985 à Frosinone (Italie), demeurant à IT-03100 Frosinone, Via Maniano, 11,

C) Monsieur Matteo SCACCIA, né le 2 avril 1990 à Frosinone (Italie), demeurant à IT-03100 Frosinone, Via Maniano, 11,

D) Monsieur Carlo SCACCIA, né le 6 décembre 1956 à Frosinone (Italie), demeurant à L-3833 Schiffflange, 41, Rue de l'Eglise,

3. A été appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

Monsieur Carlo SCACCIA, né le 6 décembre 1956 à Frosinone (Italie), demeurant à L-3833 Schiffflange, 41, Rue de l'Eglise,

4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: "Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A.", ayant son siège social à L-3313 Bergem, 76 Grand Rue, immatriculée auprès du Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.331

5. L'adresse de la société est fixée à L-3841 Schiffflange, Dumontshaff,

6. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.

7. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ilenia Scaccia, Elisa Scaccia, Matteo Scaccia, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 mars 2016. Relation: EAC/2016/5903. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016084313/204.

(160051420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

**LSF Heidelberg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 198.151.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016084320/10.

(160051274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

**DINO MARCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 204.927.

---

**STATUTS**

L'an deux mille seize, le huit mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Dino Marco ANDRADE MOÇO, né le 14 juin 1985 à Santarem (Portugal), demeurant à L-4994 Schouweiler, 119, route de Longwy,

2. Monsieur Bruno Sandro FIGUEIREDO PINTO, né le 15 avril 1976 à Dudelange, demeurant à L-3767 Tétange, 1, rue des Fleurs,

ici représentés par Monsieur Philippe FUNK, salarié, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée à constituer dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: "DINO MARCO S.à.r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Fentange.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un atelier graphique et de communication visuelle, tout ce qui se rapporte directement ou indirectement à la publicité et communication, conception publicitaire - bandes annonces sonores et télévisuelles; développement d'identités visuelles, d'images publicitaires et de messages/images à la diffusion; création graphique, production vidéo et 3D; infographisme, photo manipulation, retouches digitale; consultance et conseil dans le domaine de la publicité et communication; édition et/ou publication de brochures, livres, dépliants et tout autre imprimé; conception, réalisation, programmation et hosting de sites web et applications; achat, vente ou location d'espaces multi-média, gestion des régies médias; marketing; personnalisation et commercialisation d'objets et vêtements promotionnels et publicitaires; conception et production de tous supports de communication; production de tous lettrages publicitaires - véhicules et vitrines, impressions numériques et offset, décoration en tous genres, panneaux publicitaires, banderoles, signalétiques

La société pourra également être mandatée pour la réalisation de dossiers d'optimisation en terme d'investissements en matériel, de productivité, de recrutement ainsi que de visibilité dans ses domaines de compétences.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation tant à Luxembourg comme à l'étranger.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers

et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des-dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Les associés sont habilités à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social et ce, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition des associés

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

**Art. 13.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille seize (31.12.2016).

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par les associés comme suit:

- M. Dino Marco ANDRADE MOÇO préqualifié . . . . .	80 parts
- M. BRUNO SANDRO FIGUEIREDO PINTO, préqualifié . . . . .	<u>20 parts</u>
TOTAL: . . . . .	100 parts

Les associés déclarent que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prennent les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Dino Marco ANDRADE MOÇO, né le 14 juin 1985 à Santarem (Portugal), demeurant à L-4994 Schouweiler, 119, route de Longwy,

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec moi, notaire, la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe Funk, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mars 2016. Relation: EAC/2016/5958. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 mars 2016.

Référence de publication: 2016084120/116.

(160051663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

**JP Residential XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 175.398.

Nach ihrer Adressänderung, befindet sich der Sitz der Jargonnant Partners S.à r.l., TeilhaberIn der Gesellschaft, nunmehr in der 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. März 2016.

JP Residential XIII S.à r.l.

Diane Wolf

Référence de publication: 2016084267/14.

(160051489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

**AYA Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4734 Pétange, 21, avenue de la gare.

R.C.S. Luxembourg B 204.924.

**STATUTS**

L'an deux mil seize, le huit mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Abdelkader MOUKAH (père), ouvrier, né le 10 septembre 1962 à Longwy (France), demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 44, rue Godefroid-Kurth.

2) Madame Lola MOUKAH (fille), étudiante, née le 6 octobre 1994 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 44, rue Godefroid-Kurth.

3) Monsieur Mehdi MOUKAH (fils), étudiant, né le 22 juillet 1997 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 44, rue Godefroid-Kurth.

Les sub-comparants 2) et 3) sont ici représentés par Monsieur Abdelkader Moukah (père), ci-dessus prénommé, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé en date des 7 février 2016

4) Monsieur Luka MOUKAH (fils), mineur, étudiant, né le 7 septembre 1999 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 44, rue Godefroid-Kurth,

Le sub-comparant 4) est ici représenté par Monsieur Abdelkader Moukah (père), ci-dessous prénommé, en sa qualité de responsable légal de son enfant mineur,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 28 décembre 1992 telle que modifiée (ci-après la "Loi") ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** La Société aura la dénomination «AYA Diffusion S.à r.l.».

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.



**Art. 4.** La société a pour objet la commercialisation de bronzes funéraires pour des clients issus de la Communauté musulmane, commerce de détail et de gros (import-export).

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Pétange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

**Art. 8.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 9.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 10.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 11.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 12.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 13.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de conseil de gérance composé de deux membres ou plus par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intermédiaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, en respect des conditions prévues par la loi.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

- Madame Lola MOUKAH, prénommée trente parts sociales . . . . .	30
- Monsieur Mehdi MOUKAH, prénommé trente parts sociales . . . . .	30
- Monsieur Luka MOUKAH, prénommé trente parts sociales . . . . .	30
- Monsieur AbdelKader MOUKAH, prénommé dix parts sociales . . . . .	10
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le notaire instrumentant constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

#### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à mille deux cent soixante-trois euros et quatre-vingt-treize cents euros (1.263,93 EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par un gérant unique pour une durée indéterminée, à savoir:

Madame Lola MOUKAH, étudiante, née le 6 octobre 1994 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 44, rue Godefroid-Kurth.

La société sera engagée par la signature individuelle de la gérante unique.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-4734 Pétange, 21, avenue de la gare.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Abdelkader Moukah, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mars 2016. Relation: EAC/2016/5956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 mars 2016.

Référence de publication: 2016084023/140.

(160051625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

**Zidal Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.276.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth of March.

Before Us, Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

1.- TAG Beteiligungs- und Immobilienverwaltungs GmbH, a private limited liability company incorporated under the laws of Germany, having its registered address at D-20457 Hamburg, Steckelhörn 5, registered with the Companies' Register of the Hamburg District Court under number HRB 127932.

2.- EWF Beteiligungsgesellschaft mbH, a private limited liability company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at D-21029 Hamburg, Graustrasse 12, registered with the Companies' Register of the Hamburg District Court under number HRB 132.785.

The appearing parties are here represented by Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies established on March 14, 2016.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The entities appearing are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "ZIDAL PROPERTIES S.à r.l.", having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.276,

incorporated by deed of the notary Emile SCHLESSER, residing in Luxembourg, on the 12<sup>th</sup> of June 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1601 of August 23, 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on November 25, 2015, published in the "Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations" number 3265 of December 4, 2015.

II. The Company's share capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000), represented by twelve-thousand seven hundred fifty five (12,755) ordinary and twelve-thousand two hundred forty-five (12,245) preferred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up III. Pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 25, 2015, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations" number 3265 of December 4, 2015, it has been decided to transfer the Company's registered office from L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Grand Duchy of Luxembourg, to D-20457 Hamburg, Steckelhörn 5, Germany, under the conditions precedent of (i) the adoption of the new articles of incorporation of the Company under the form of a German private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), in compliance with the German laws, (ii) the appointment of the following person as Managing Director (Geschäftsführer) of the Company:

- Mr. Martin Thiel, born on June 13, 1972, with business address at Steckelhörn 5, 20457 Hamburg, Germany

and (iii) the registration of the Company under the form of a German private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) and its Managing Director with the Trade and Companies Register of Hamburg, Germany.

IV. It results from the resolutions of the shareholders of the Company executed on December 3, 2015 in front of Dr. Johannes Beil, notary residing in Hamburg, Germany, that the articles of association of the Company have been amended in accordance with German laws and the Company has adopted the legal form of a German private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) and thus, the first condition precedent has been satisfied on December 3, 2015.

V. It results from the resolutions of the shareholders of the Company executed on December 3, 2015 in front of Dr. Johannes Beil, notary residing in Hamburg, Germany, that Mr. Martin Thiel, prenamed, has been appointed as Managing Director (Geschäftsführer) of the Company. Thus, the second condition precedent has been satisfied on December 3, 2015.

VI. It further results from the certificate of registration and excerpt from the Commercial Register issued by the Trade and Companies Register of Hamburg on December 16, 2015, that the Company under the form of a German private limited

liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) under number HRB 139408, and Mr. Martin Thiel, Managing Director, have been registered with the Trade and Companies Register of Hamburg, and thus the third condition precedent has been realized on December 16, 2015.

A copy of the above mentioned shareholder's resolutions and certificate of registration will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

VII. As all conditions precedent have been satisfied, it is decided to proceed with the deregistration of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English and followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, The present notarised deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille seize, le quinze mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- TAG Beteiligungs- und Immobilienverwaltungs GmbH, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à D-20457 Hamburg, Steckelhörn 5, inscrite au registre des sociétés du Tribunal d'Instance Hamburg sous le numéro HRB 127932.

2.- EWF Beteiligungsgesellschaft mbH, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à D-21029 Hamburg, Graustrasse 12, inscrite au registre des sociétés du Tribunal d'Instance Hamburg sous le numéro HRB 132.785.

Les parties comparantes sont ici représentées par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations du 14 mars 2016.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les sociétés comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "ZIDAL PROPERTIES S.à r.l.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.276,

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1601 du 23 août 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3265 du 4 décembre 2015.

II. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représenté par douze mille sept cent cinquante-cinq (12.755) parts sociales ordinaires et douze mille deux cent quarante-cinq (12.245) parts sociales privilégiées, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Conformément à un acte du notaire soussigné, en date du 25 novembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3265, le 4 décembre 2015, il a été décidé de transférer le siège social de la Société, le siège de direction effective et l'administration centrale de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Grand-Duché de Luxembourg vers D-20457 Hamburg, Steckelhörn, Allemagne, sous les conditions suspensives de (i) l'adoption des nouveaux statuts de la Société en vertu de la forme d'une société à responsabilité limitée allemande (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), en conformité avec les lois allemandes, (ii) la nomination de la personne suivante comme directeur général (Geschäftsführer) de la Société:

- M. Martin Thiel, né le 13 juin 1972, ayant son adresse au Steckelhörn 5, 20457 Hamburg, Allemagne

et (iii) l'enregistrement de la société sous la forme d'une société à responsabilité limitée allemande (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) et de ses directeurs généraux auprès du registre des sociétés du Tribunal d'Instance Hamburg, Allemagne.

IV. Il résulte des résolutions des associés de la Société exécutées le 3 décembre 2015 par-devant le Dr. Johannes Beil, notaire de résidence à Hamburg, Allemagne, que les statuts de la Société ont été modifiés conformément aux lois allemandes et que la société a adopté la forme juridique d'une société à responsabilité limitée allemande (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) et que dès lors, la première condition suspensive a été satisfaite le 3 décembre 2015.

V. Il résulte des résolutions des associés de la Société exécutées le 3 décembre 2015, par-devant le Dr. Johannes Beil, notaire de résidence à Hamburg, Allemagne, que M. Martin Thiel, prénommé a été nommé comme directeur général (Geschäftsführer) de la Société.

Dès lors, la deuxième condition suspensive a été satisfaite le 3 décembre 2015.

VI. Il résulte du certificat d'enregistrement et de l'extrait du registre de commerce émis par le registre des sociétés du Tribunal d'Instance Hamburg, en date du 16 décembre 2015, que la Société sous la forme sociale d'une société à responsabilité limitée allemande (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) sous le numéro HRB 139408 et Monsieur Martin Thiel, directeur général, ont été enregistrés auprès du registre des sociétés du Tribunal d'Instance Hamburg, et que dès lors, la troisième condition suspensive a été satisfaite le 16 décembre 2015.

Une copie des résolutions des associés et du certificat d'enregistrement mentionnés ci-dessus demeureront annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités de l'enregistrement.

VII. Dans la mesure où toutes les conditions suspensives ont été levées, il est décidé de procéder au désenregistrement de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 mars 2016. Relation: GAC/2016/2174. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): C. BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016083953/134.

(160050698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

**17Capital 2 Feeder A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.620,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.438.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eight day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. 17 Capital Management LLP, a limited liability partnership established under the laws of England and Wales with registered number OC332866, having its registered office at 7 Curzon Street, London W1 5HG, United Kingdom;

here represented by Aleksandar Vukotic, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

2. Mr. Frederic Vander Elst, born in Wilrijk on 10 December 1963, residing at 98 Earls Court Road, London, W8 6EG, United Kingdom;

here represented by Aleksandar Vukotic, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

3. Ms. Myriam Vander Elst Tréca, born in Valenciennes on 27 November 1967, residing at 98 Earls Court Road, London, W8 6EG, United Kingdom;

here represented by Aleksandar Vukotic, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

4. Mr. Christopher Masterson, born in Swindon on 24 October 1956, residing at Side Ley, Cavendish Road, Weybridge, KT13 0JY, United Kingdom;

here represented by Aleksandar Vukotic, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 24 January 2014;

5. Financiere du Bailli SA, with registered address at Rue de la Longue Haie 40, Brussels, 1050, Belgium

here represented by Aleksandar Vukotic, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy; and

6. Fronsack Invest S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B153569;

here represented by Aleksandar Vukotic, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of 17Capital 2 Feeder A S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 174438 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 506 on 1 March 2013. The articles of association have not been amended since.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of ten euros (EUR 10) in order to reduce it from its present amount of twelve thousand six hundred and thirty euros (EUR 12,630) to twelve thousand six hundred and twenty euros (EUR 12,620) by redemption and cancellation of all the one thousand (1,000) redeemable class A13 preferred shares in issue, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

2. Amendment of article 5 of the Company's articles of association.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders, having reviewed the interim financial statements of the Company, resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of ten euros (EUR 10) in order to reduce it from its present amount of twelve thousand six hundred and thirty euros (EUR 12,630) to twelve thousand six hundred and twenty euros (EUR 12,620) by redemption and cancellation of all the one thousand (1,000) redeemable class A13 preferred shares in issue, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each

As a consequence of the cancellation of the shares, each shareholder shall receive an amount corresponding to the Cancellation Value Per Share (as defined in article 6.1 of the articles of incorporation of the Company) of the redeemable class A13 preferred shares which they respectively held, which correspond to an amount of approximately one hundred and nineteen euros and sixty cents (EUR 119.60) per share for a total amount of one hundred and nineteen thousand six hundred and four euros and forty-seven cents (EUR 119,604.47)

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

#### **« Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred twenty euros (EUR 12,620) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B ordinary shares, one thousand (1,000) redeemable class A1 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A2 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A3 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A4 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A5 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A6 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A7 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A8 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A9 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A10 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A11 preferred shares and one thousand (1,000) redeemable class A12 preferred shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.»

The shareholders acknowledge that the references to class A13 remain throughout the articles of incorporation but decide to leave them as they are for information purposes only, understanding that such references are no longer relevant for the Company going forward.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. 17 Capital Management, une limited liability partnership de droit anglais, immatriculée sous le numéro OC332866, ayant son siège social au 7 Curzon Street, London W1 5HG, Royaume-Uni;

ici représentée par Aleksandar Vukotic, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

2. Mr. Frederic Vender Elst, né à Wilrijk le 10 décembre 1693, demeurant au 98 Earls Court Road, London, W8 6EG, Royaume-Uni;

ici représenté par Aleksandar Vukotic, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

3. Ms. Myriam Vander Elst Tréca, née à Valenciennes le 27 novembre 1967, demeurant au 98 Earls Court Road, London, W8 6EG, Royaume-Uni;

ici représentée par Aleksandar Vukotic, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

4. Mr. Christopher Masterson, né à Swindon le 24 octobre 1956, demeurant à Side Ley, Cavendish Road, Weybridge, KT13 0JY, Royaume-Uni;

ici représenté par Aleksandar Vukotic, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

5. Financiere du Bailli SA, un société anonyme de droit Belgique immatriculée sous le numéro 0877.860.193 ayant son siège social au Rue de la Longue Haie 40, Brussels, 1050, Belgium;

ici représenté par Aleksandar Vukotic, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration; et

6. Fronsack Invest S.A., une société anonyme constituée et régie conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 9b boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-153569;

ici représentée par Aleksandar Vukotic, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés de 17Capital 2 Feeder A S.à r.l (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-174438, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 506 en date du 1<sup>er</sup> mars 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille six cent trente euros (EUR 12.630) jusqu'à douze mille six cent vingt euros (EUR 12.620) par le rachat et l'annulation de mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A13, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert du notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés, après avoir examiné les comptes intermédiaires de la Société, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille six cent trente euros (EUR 12.630) jusqu'à douze mille six cent vingt euros (EUR 12.620) par le rachat et l'annulation de mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A13, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

En conséquence de l'annulation des parts sociales, chaque associé reçoit un montant correspondant à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie à l'article 6.1 des statuts de la Société) parts sociales rachetables privilégiées de classe A13 qu'ils détenaient, qui correspond à un montant de cent dix-neuf euros et soixante centimes (EUR 119.60) par part sociale pour un montant total de cent dix-neuf mille six cent quatre euros et quarante - sept centimes (EUR 119,604.47).

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cent vingt euros (EUR 12.620), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires de classe B, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A1, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A2, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A3, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A4, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A5, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A6, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A7, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A8, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A9, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A10, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A11, et mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A12, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

L'assemblée générale des associés décide de conserver dans les statuts les références à la classe A13 uniquement à titre d'information, étant entendu que ces références sont désormais sans objet.

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. VUKOTIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/264. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mars 2016.

Référence de publication: 2016083957/172.

(160050788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

---

#### **Wedge Consulting SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1627 Luxembourg, 15, rue Giselbert.

R.C.S. Luxembourg B 170.611.

L'an deux mille seize.

Le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WEDGE CONSULTING S.A., avec siège social à L-3510 Dudelange, 14-16, rue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 170.611 (NIN 2012 22 13 510).

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Cosita DELVAUX, de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 27 juillet 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2213 du 6 septembre 2012 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Cosita DELVAUX, en date du 5 août 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2831 du 9 octobre 2014.



Le capital social s'élève à huit cent trente-et-un mille Euros (€ 831.000.-), représenté par vingt-six mille huit cent six (26.806) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-), entièrement libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette SCHOU, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de Dudelange à Luxembourg avec modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1<sup>er</sup> Alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg. ».

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1627 Luxembourg, 15, rue Giselbert.

3.- Modification de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de WEDGE CONSULTING S.A.

La société peut également faire le commerce sous l'enseigne Qualit' Compétences Certifications, Wedge Institute et Wedge Business School.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Dudelange à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1<sup>er</sup> Alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg. ».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1627 Luxembourg, 15, rue Giselbert.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de WEDGE CONSULTING S.A..

La société peut également faire le commerce sous l'enseigne Qualit' Compétences Certifications, Wedge Institute et Wedge Business School.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 mars 2016. Relation: GAC/2016/2263. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016083943/62.

(160050707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

---

**YOURVISION S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 204.891.

---

**STATUTS**

L'an deux mil seize, le seize mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Pol RISCH, salarié, né le 26 novembre 1994 à Luxembourg, demeurant à L-4991 Sanem, 196, rue de Niederborn.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer comme suit.

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour l'objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence commerciale.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La société a en outre pour objet le placement en valeurs mobilières et immobilières de toute nature exclusivement pour son propre compte ainsi que la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toutes autres manières ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

Elle peut encore accorder à toutes sociétés du groupe tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, émettre des obligations et autre reconnaissances de dettes.

Elle peut à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque, contracter des prêts et ouvertures de crédit ainsi que mettre à disposition et consentir des sûretés et se porter caution.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle peut d'une manière générale prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui être utile à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "YOURVISION S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune du Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 7.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 9.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

### **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille seize.

**Art. 11.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 12.** L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 13.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. L'associé unique/ les associés doi(ven)t donner leur accord à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 15.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

### **Disposition Générale**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, la comparante souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur Pol RISCH, prénommé, cent parts sociales . . . . .	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

#### *Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (1.100.-EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pol RISCH, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L- L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pol Risch, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 17 mars 2016. 1LAC/2016/8935. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016083951/111.

(160050565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

---

**IT-Managed Services S.A. (ITMS S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 96.686.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2015*

L'assemblée générale procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se compose dès lors comme suit:

1. Monsieur Nicolas Comes, administrateur et administrateur délégué, demeurant à L-8129 Bridel, 1, Feitekneppchen
2. Monsieur Philippe Osch, administrateur, demeurant à L-7481 Tuntange, 2, Thillewiss.
3. Monsieur Yves Elsen, administrateur, demeurant à L-8266 Mamer, 8, rue des Thermes Romains.

Pouvoir de signature: la société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

L'assemblée nomme commissaire aux comptes Monsieur Carlo Leches, demeurant à L-4972 Dippach, 52, route de Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Pour extrait conforme

IT-MANAGED SERVICES S.A. (ITMS S.A.)

Référence de publication: 2016088475/23.

(160056894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Jubilee Star Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.366.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Mark NIU), gérant unique de la Société, est désormais la suivante;

- 16, Highfield Glen, 92618 Irvine, Californie, États-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Jubilee Star Lux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016088476/16.

(160056198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Komondor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 157.730.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, a décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Komondor S.à r.l.*

Référence de publication: 2016088486/24.

(160056917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Kunqi, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 205.112.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of March.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kunqi Opera Limited, a corporation incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 903 Dannies HSE, 20 Luard RD, Wan Chai, Hong Kong, registered with the Registrar of Companies of Hong Kong, under certificate number 65861427-000-03-16-1,

here represented by Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Kunqi” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military develop-

ments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and



(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## V. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VI. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

### *Subscription and payment*

Kunqi Opera Limited, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. Liwei WANG, director, born in Tianjin, China, on 5 February 1979, having her professional residence at RM 304, BLK 17, Qixing Lane, Erjing Rd, Hangu District, Tianjin, China, is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period.

2. The following are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Florence Agnès Céline GERARDY, chartered accountant, born in Verviers, Belgium, on 16 February 1978, having her professional residence at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ingrid Jeanine Marie Charly MOINET, chartered accountant, born in Bastogne, Belgium, on 5 December 1975, having her professional residence at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onzième jour de mars,

Pardevant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

Kunqi Opera Limited, une société régie par les lois de Hong Kong, dont le siège social se situe à 903 Dannies HSE, 20 Luard RD, Wan Chai, Hong Kong, inscrite au Registre des Sociétés de Hong Kong, sous le numéro 65861427-000-03-16-1, représentée par Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Kunqi" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.**

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital - Parts sociales****Art. 5. Capital.**

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:
- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
  - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

**III. Gestion - Représentation****Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

**8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

**8.2. Procédure**

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou de(s) gérant(s) et de(s) associé(s) envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

#### **Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

### **VII. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VIII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2016.

*Souscription et libération*

Kunqi Opera Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-).

Le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1 Liwei WANG, administratrice, née à Tianjin en Chine, le 5 février 1979, ayant son adresse professionnelle au RM 304, BLK 17, Qixing Lane, Erjing Rd, Hangu District, Tianjin, Chine, est nommée en qualité de gérante de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

2 Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Florence Agnès Céline GERARDY, expert-comptable, née le Verviers en Belgique, le 16 février 1978, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Ingrid Jeanine Marie Charly MOINET, expert-comptable, née le Bastogne en Belgique, le 5 décembre 1975, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3 Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: J.-B. BEAUVOIR-PLANSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/9096. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016088487/502.

(160056872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Language Tuition Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 196.984.

*Cession de parts sociales*

En date du 5 Novembre 2015, Infides (New Zealand) Limited as Trustees of the Paradigma Trust, ayant son siège social au 51-53 Shortland Street, bâtiment Whk Gosling Chapman Tower, NZ-1010, Auckland Nouvelle-Zélande, a transféré 98 parts sociales détenues dans la société LANGUAGE TUITION GROUP S.à r.l. à Monsieur Daniele MARRA, employé privé, né le 27 Avril 1941 à Firenze, Italie, demeurant au 5 Evelyn Gardens, SW7 3BE Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

LANGUAGE TUITION GROUP S.À R.L.

Référence de publication: 2016088506/16.

(160056608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Lebaras B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 136.311.

En date du 23 Mars 2016, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Geschäftsführungsrat

De rayer:

Andreas Management Services S.à r.l.

RCS: B179712

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Geschäftsführer der Kategorie A

D'inscrire:

Rotteveel, Joseph

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619

Larochette

Fonction: Geschäftsführer der Kategorie A

Date de nomination: 01/03/2016

Mandat: Indéterminée

Larochette, le 30 Mars 2016.

Référence de publication: 2016088508/22.

(160056550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Lextray Legal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 205.082.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-et-un mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Alba RIVOLTA, avocat exerçant sous son titre d'origine, inscrit au Barreau de Milan (Italie) et au Barreau de Luxembourg, Liste IV, née le 23 juillet 1973 à Carate Brianza (Italie) ayant son adresse professionnelle au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») et la loi du 10 août 1991 sur l'exercice de la profession d'avocat telle que modifiée (la «Loi de 1991»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat.

La Société ne pourra accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau de l'Ordre des Avocats.

La Société pourra également effectuer toutes les opérations financières, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et de nature à favoriser son extension et son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Lextray Legal S.à.r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de 100 Euro (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

Toute émission ou cession de parts sociales ne pourra être faite qu'à un avocat inscrit à un ordre ou à une organisation représentant l'autorité compétente d'un état membre de l'Union Européenne. En accord avec les dispositions de la Loi de 1991, l'émission ou la cession pourra intervenir à un avocat inscrit à un ordre ou à une organisation représentant l'autorité professionnelle d'un état non membre de l'union Européenne.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

En cas de décès d'un associé, la Société continuera entre les associés survivants et les héritiers ou ayants droit de l'associé décédé ou, le cas échéant, le conjoint survivant, sous réserve de leur agrément par les associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales appartenant aux survivants.

Les héritiers, ayants droit ou le conjoint survivant ne remplissant pas les conditions pour exercer la profession d'avocat au sein de la Société devront céder leurs parts aux associés survivants, conformément aux dispositions du présent article 8, dans le délai de trois mois à compter de l'événement leur ayant donné vocation à être associés. Ce délai expiré, la Société peut, nonobstant leur opposition, décider de les racheter à la valeur nette comptable conformément à l'article 189 de la Loi.

En cas de décès de l'associé unique, les parts sociales pourront être librement transférées par les héritiers, ayants droit ou le conjoint survivant à un avocat inscrit au tableau de l'Ordre des Avocats.

Tous les droits rattachés aux parts sociales de l'associé décédé seront suspendus d'office à dater du décès jusqu'à régularisation conformément aux dispositions légales et statutaires.

**Art. 9. Cessation d'activité, Retrait d'un associé.** Tout associé peut cesser son activité à condition d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, six (6) mois à l'avance.

La cessation d'activité emporte de plein droit la perte de la qualité d'associé. Les parts sociales de l'associé retrayant seront soit rachetées par un ou plusieurs associé(s), soit par un acquéreur agréé dans les conditions de l'article 8. S'il n'est pas trouvé de cessionnaire, la Société rachètera les parts sociales de l'associé retrayant, à la valeur nette comptable conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 10. Exclusion, Suspension.** Tout associé exerçant sa profession au sein de la Société peut être exclu lorsqu'il est frappé d'une mesure disciplinaire entraînant une interdiction d'exercice professionnel d'une durée égale ou supérieure à 6 mois.

L'exclusion est décidée par les associés statuant à la majorité des trois quarts des parts sociales, cette majorité étant calculée sans prendre en compte l'associé exclu.



Les parts sociales de l'associé exclu seront rachetées par les autres associés ou par un cessionnaire agréé dans les conditions de l'article 8. A défaut, elles seront acquises par la Société à la valeur nette comptable conformément à l'article 189 de la Loi.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 11. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants doivent obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant la majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 12. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 13. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 15. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 17. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

#### **Chapitre V. Année Sociale, Répartition.**

**Art. 18. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 19. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 20. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 21. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

#### **Chapitre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 23. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi et à la Loi de 1991

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

### *Souscription Libération*

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par Maître Alba RIVOLTA, prénommée et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500. -) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents (EUR 1.400,-).

### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. fixer le nombre de gérant à un (1).

2. nommer pour une durée illimitée la personne suivante en tant que gérant unique et gérant exécutif de la Société, savoir Maître Alba RIVOLTA, avocat exerçant sous son titre d'origine, inscrit au Barreau de Milan (Italie) et au Barreau de Luxembourg (Liste IV), née le 23 Juillet 1973 à Carate Brianza (Italie) ayant son adresse professionnelle au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

3. fixer l'adresse du siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Rivolta et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 mars 2016. 2LAC/2016/6714. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016088510/220.

(160056268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

### **LP Bonn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 181.717.

Je soussignée, Audrey Petrini, suis au regret de vous informer que, je ne serai plus en mesure d'assumer les fonctions de gérante de votre société à compter de ce jour et vous présente donc ma démission.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Audrey Petrini.

Référence de publication: 2016088519/10.

(160056306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

### **Medeon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 200.751.

---

### EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 23 mars 2016, que:

- Monsieur Emanuele Vecchio a démissionné de sa charge de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;

- Monsieur Roberto De Luca, né à Luxembourg, le 13 avril 1973 et demeurant professionnellement au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg a été nommé gérant de classe B de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016088529/16.

(160056626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Impact Capital Partners III LP,, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 191.878.

*Extrait de la résolution spéciale prise par l'associé Twelve Sicamore S.à.r.l*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique Twelve Sicamore S.à.r.l que:

La dénomination sociale de l'associé unique de la société Impact Capital Partners III, Twelve Sicamore ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt a été modifiée en Quadia S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS FAS

Référence de publication: 2016088452/13.

(160056165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**HPS-GIM Credit Master Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.488.

Les décisions suivantes ont été prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mars 2016:

- acceptation des démissions de Monsieur Robert Jan Schol et Madame Maud Meyer en tant que gérants de la Société avec effet au 31 mars 2016;

- nomination, en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016 et pour une durée indéterminée, de Monsieur Lukasz Malecki, né le 26 octobre 1982 à Bialystok (Pologne) et de Monsieur Maximilien Dambax, né le 2 février 1981 à Tarbes (France), ayant tous deux leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- confirmation que le conseil de gérance de la Société sera au 1<sup>er</sup> avril 2016 composé des gérants suivants:

\* Madame Faith Rosenfeld;

\* Monsieur Lukasz Malecki; et

\* Monsieur Maximilien Dambax

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

*Pour la Société*

TMF Luxembourg S.A.

Maud Meyer / F. Rota

*Holder of Proxy B / Holder of Proxy A*

Référence de publication: 2016088443/24.

(160056766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**HS LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.002,88.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 194.268.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant de catégorie A

Andreas Neugebauer, gérant de catégorie A

Matthew Crill, gérant de catégorie B

Mukul Sharma, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HS LuxCo S.à r.l.*

Référence de publication: 2016088444/23.

(160056595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**I.R.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 126, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 90.045.

—  
EXTRAIT

Il résulte des informations prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 25 février 2016 que:

l'adresse de

Monsieur Roland LIEBER, né le 07/10/1962 à B-Malmédy est

126, rue du Kiem

L-8030 STRASSEN

l'adresse de

Madame Nathalie HECK, née le 09/06/1968 à B-WAIMES est

126, rue du Kiem

L-8030 STRASSEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 février 2016.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016088445/20.

(160056250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**HPS-GIM Credit Lux S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.463.

—  
Les décisions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 31 mars 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur Christiaan van Arkel en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2016;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Monsieur Maximilien Dambax, né le 2 février 1981, à Tarbes (France), et ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016 et ce, pour une période de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2022;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société sera composé au 1<sup>er</sup> avril 2016 des administrateurs suivants:

\* Madame Faith Rosenfeld;

\* Monsieur Lukasz Malecki; et

\* Monsieur Maximilien Dambax

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

*Pour la Société*

TMF Luxembourg S.A.

Maud Meyer / F. Rota

*Holder of Proxy B / Holder of Proxy A*

Référence de publication: 2016088441/23.

(160056408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**HPS-GIM Credit Lux S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 193.463.

La décision suivante a été prise par le conseil d'administration de la Société en date du 23 mars 2016:

- transfert du siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

*Pour la Société*

TMF Luxembourg S.A.

Maud Meyer / F. Rota

*Holder of Proxy B / Holder of Proxy A*

Référence de publication: 2016088442/16.

(160056755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Ignition HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.687,86.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.368.

---

**EXTRAIT**

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Ignition Holdco S.à r.l.*

Référence de publication: 2016088446/23.

(160056924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Heraldic MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.018,43.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 173.295.

---

**EXTRAIT**

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant  
Andreas Neugebauer, gérant  
Heiko Dimmerling, gérant  
Mats Eklund, gérant  
Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Heraldic MidCo S.à r.l.*

Référence de publication: 2016088430/24.

(160056596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Herculean CC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 947.357,09.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 157.507.

—  
EXTRAIT

Tous les associés de la Société ont cédé, avec effet au 22 mars 2016, toutes les parts sociales préférentielles, parts sociales de sous-catégorie A1, parts sociales de sous-catégorie B1, parts sociales de sous-catégorie C1, parts sociales de sous-catégorie D1, parts sociales de sous-catégorie E1 et parts sociales de sous-catégorie F1 qu'ils détiennent dans la Société à EMT 2 Holdings Ltd, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social au 95, Wigmore Street, Londres W1U1FB, Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 09907744 de sorte que EMT 2 Holdings Ltd devient l'associé unique détenant les parts sociales suivantes:

- 21.750.002 parts sociales préférentielles
- 16.915.194 parts sociales de sous-catégorie A1
- 49.399.917 parts sociales de sous-catégorie B1
- 1.406.404 parts sociales de sous-catégorie C1
- 527.401 parts sociales de sous-catégorie D1
- 5 parts sociales de sous-catégorie E1
- 4.736.786 parts sociales de sous-catégorie F1

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016088431/23.

(160056169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Harbour HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.938.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg
- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant  
Andreas Neugebauer, gérant  
Heiko Dimmerling, gérant  
Mats Eklund, gérant  
Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Harbour Holdco S.à r.l.*

Référence de publication: 2016088423/24.

(160056601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Donau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 142.027.

---

*Extrait des résolutions des actionnaires de la Société en date du 1<sup>er</sup> avril 2016*

Les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Richard Douglas Edwards en tant que Gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016;
- d'accepter la démission de Paul Lawrence en tant que Gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016;
- de nommer Benjamin Koch, né le 25 mars 1977 à Marburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Jahnstraße 54-64, 63150 Heusenstamm, Allemagne en tant que Gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016 et ce pour une durée illimitée;
- de nommer Stephen Osmont, né le 14 mai 1978 à Jersey, ayant son adresse professionnelle au 1<sup>er</sup> étage, Centre Descartes, 287-289 Route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2016.

Référence de publication: 2016090649/20.

(160059223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.

---

**Danone Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 30.185.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le mercredi 30 mars 2016 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg*

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

\* Monsieur Christophe Bombled, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement WTC Schiphol Airport, Tower E, Schiphol Boulevard 105, Schiphol Amsterdam 1118 BG, Pays-Bas

\* Monsieur Laurent Sauquet, Administrateur, demeurant professionnellement rue Jules Cockx, 6, B-1160 Bruxelles

\* Monsieur Claude Weber, Administrateur-délégué, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat prendra fin l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2016.

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2017 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016090651/23.

(160059662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.

---

**CB Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.311.

---

Les comptes annuels au 30-06-2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016090626/9.

(160059928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.

---